

Le commerce équitable : vers une plus grande équité



A l'heure où la contestation sur la loi Travail fait rage, où les Associations Pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) foisonnent en Alsace mais aussi dans le reste de la France et où la crise des migrants est des plus inquiétantes, le commerce équitable ne serait-il pas une des solutions pour lutter contre les inégalités économiques et mondiales ? Coup de projecteur sur ce modèle alternatif.

L'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 édicte que « quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine [...] ». Un droit fondamental qui est devenu le fer de lance du commerce équitable.

L'Histoire

En 2001 la FINE qui est un regroupement de plusieurs organisations internationales se réunit et acte la définition officielle du commerce équitable.

« Le Commerce Équitable est un partenariat commercial, fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète. Les organisations du Commerce Équitable (soutenues par les consommateurs) s'engagent activement à soutenir les producteurs, à sensibiliser l'opinion et à mener campagne en faveur de changements dans les règles et pratiques du commerce international conventionnel ».

Pour autant, il semblerait que l'inventeur du terme « commerce équitable » soit un musicien, auteur, inventeur et anarchiste américain : Josiah Warren (1798-1874), auteur de l'oeuvre « Commerce Equitable » publiée en 1852 dans laquelle il développe cette notion de « commerce équitable. Notion qu'il avait expérimentée en ouvrant une boutique, « Time Store » où les acheteurs y payaient en temps de travail équivalent à celui qu'avait nécessité la fabrication de la marchandise acquise. Parallèlement à cela, aux Pays-Bas, en 1860, un roman, dont le nom aujourd'hui est directement associé au commerce équitable, fait grand bruit : « Max Havelaar », de Edouard Douwes Dekker encore appelé Multatuli, un livre qu'il écrivit en rentrant d'un voyage aux Indes néerlandaises (Indonésie) pour constater les conditions de vie dans les plantations et dans lequel il dénonce les conditions de production et l'inégalité du commerce.

Mais la toute première forme de commerce équitable apparaît aux Etats-Unis et au Royaume Uni dans les années 1940, lorsque des associations commercent avec des pays pauvres du Sud. Il se développe une dizaine d'années plus tard, sous l'impulsion d'organisations non gouvernementales (ONG) telles que OXFAM et gagne petit à petit plusieurs pays. L'année 1964 marque un tournant : c'est la première reconnaissance internationale du commerce équitable lors de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED). C'est là que le slogan « Trade, not Aid » (« Du commerce, pas de l'aide ») apparaît. Slogan qui sera, par la suite, de nombreuses fois repris pour insister sur cette volonté de rompre avec une logique d'assistance et de coopération classique.

En France, l'association Artisans du Monde et la première boutique de commerce équitable naît en 1974 à Paris, à l'initiative de citoyens engagés qui veulent soutenir les producteurs de jute du Bangladesh (dont les cultures ont été ravagées par les inondations). Leur action est étroitement liée, pendant un temps, à celles de l'Abbé Pierre. Le mouvement va ensuite se structurer et se professionnaliser. En 1980, le nombre d'associations Artisans du Monde a triplé. Elles vont alors se doter d'une véritable centrale d'achat : Solidar'Monde (www.solidarmonde.fr).

Pour atteindre le grand public, un label de commerce équitable voit le jour aux Pays-Bas en 1988 : le label Max Havelaar. L'entité française, elle, est née en 1992 à l'initiative des Ingénieurs Sans Frontières (ISF), des Peuples Solidaires et du Centre International de la Coopération pour le Développement Agricole (CICDA) devenue depuis les Agronomes et Vétérinaires sans Frontières bientôt rejoint par le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD), son rôle étant de faciliter l'accès au marché français pour les producteurs en développant l'offre de produits équitables sur le territoire national.

Le mouvement atteint finalement une portée internationale avec la création, en 1989, d'une organisation mondiale du commerce équitable : la World Fair Trade Organisation (WFTO). Les réseaux d'organisations de commerce équitable se regroupent également à l'échelle européenne en deux structures (EFTA : Association européenne du Commerce Equitable qui fédère les grandes centrales d'importation) et NEWS (Réseau européen des Magasins du Monde). En 2007, est créée WFTO Europe, branche européenne de WFTO. Il en va de même au niveau national avec, en France, la création de la Plate-Forme pour le Commerce Equitable en 1997, premier collectif de ce type en Europe.

Objectifs et fonctionnement

Le commerce équitable est donc une alternative au commerce mondial dont le but est de garantir une juste rétribution des producteurs des pays du Sud (qu'ils soient paysans, artisans ou autres), leur permettant ainsi de vivre décemment de leur travail mais aussi d'être acteurs de leur modèle de développement. La promesse donc d'une « économie respectueuse des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux ». Il s'agit donc :

- d'assurer une juste rémunération de leur travail pour eux-mêmes et leur famille afin de satisfaire leurs besoins élémentaires.
- de garantir le respect des droits fondamentaux des personnes.
- de développer des filières les plus courtes possibles pour éviter les intermédiaires
- d'instaurer des relations durables avec les acheteurs.
- de favoriser la protection de l'environnement.
- enfin, de proposer au consommateur des produits de qualité.

Un cahier des charges encadre les producteurs qui sont regroupés en coopérative au fonctionnement démocratique et transparent, garantissant la représentation syndicale des membres, respectant les règles de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) avec, entre autres, l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé, réglementant l'utilisation des pesticides et du défrichage. L'acheteur, quant

à lui, s'engage d'abord sur un prix équitable qui doit permettre au producteur de :

- couvrir les coûts de production
- avoir de quoi satisfaire ses besoins fondamentaux
- améliorer son niveau de vie
- réaliser les investissements nécessaires au maintien voire au développement de son outil de production.

Enfin les acheteurs s'engagent à pérenniser les relations sur le long terme et à éventuellement pré-financer certains contrats.

Les garanties

Le respect de ces engagements réciproques est assuré par des garanties qui se font à trois niveaux :

- la labellisation des produits pour le secteur agricole surtout mise en œuvre par l'association Max Havelaar France et l'organisme Ecocert. Ici, c'est la matière première (café, chocolat, sucre, banane...) qui est garantie et qui est achetée selon les critères du commerce équitable.
- la garantie des structures essentiellement pour les produits artisanaux (respect des engagements du commerce équitable dans toutes leurs pratiques).
- la labellisation des filières conçue spécialement pour le secteur du textile avec un travail de traçabilité du distributeur au producteur.

Les acteurs du commerce équitable

- La Plate Forme pour le Commerce Equitable (PFCE) créée en 1997 est un collectif chargé de la concertation et de la représentation des acteurs du commerce équitable français qui regroupe une quarantaine de structures différentes : des importateurs (grossistes et détaillants), des associations de promotion et de labellisation comme Max Havelaar France mais aussi des points de vente spécialisés comme les réseaux Artisans du Monde et Biocoop.
- Max Havelaar France (www.maxhavelaarfrance.org), ONG qui représente en France la filière labellisée du commerce équitable et qui développe ses activités pour gérer son label, encourager les distributeurs à vendre les produits MH et le public à les acheter.
- Les réseaux de ventes : Le réseau Artisans du Monde (www.artisansdumonde.org), représentant emblématique de la filière intégrée, développe des partenariats directs avec les producteurs ainsi que des réseaux de vente indépendants des grands distributeurs. Il est le premier réseau spécialisé de commerce équitable avec 170 points de vente partout en France animés par 5 000 bénévoles et 85 salariés. Il dispose de sa centrale d'achat, Solidar'Monde où près de 1 000 références en artisanat sont importées. Il y a également Biocoop qui est le premier réseau de magasins bio de France avec plus de 300 points de vente et qui propose des produits bio issus du commerce équitable ainsi qu'un choix très étendu d'écoproduits. Alter Mundi, qui développe un réseau de franchise de plus de 10 boutiques, propose, eux, des articles de décoration, de l'art de la table, du prêt à porter ainsi que des idées cadeaux. Enfin, il y a les associations régionales de promotion du commerce équitable telles que le Collectif pour la Promotion du Commerce Equitable (COLECOSOL) en Alsace (www.colecosol.fr).

Le COLECOSOL

Chargée de promouvoir le commerce équitable en Alsace, l'association a été créée en janvier 2001. Son action se situe essentiellement dans quatre domaines :

- l'information par l'organisation de conférences, la diffusion de lettres d'information, la conception et la diffusion de supports pédagogiques ou encore la relation avec la presse.
- l'animation d'événements en direction du grand public tels que des marchés européens ou des salons «consom'acteurs».
- la prospection des collectivités territoriales, des entreprises et autres associations, le montage de nouvelles filières telles que celle des artisans chocolatiers d'Alsace et sa forte implication dans la campagne nationale «Territoires de Commerce Equitable» initiée par la Plate Forme du Commerce Equitable, Max Havelaar France et la Fondation Artisans du Monde.
- enfin le plaidoyer en faveur du commerce équitable et de la consommation responsable par la conception et le suivi de campagnes régionales, le contact avec les élus et les collectivités territoriales, etc.

Le siège du Colecosol se situe à Strasbourg, 17, rue de Boston à l'Espace Nord Sud. Il dispose d'un réseau spécialisé dans le commerce équitable en Alsace présent surtout sur Strasbourg mais aussi dans trois villes de l'Alsace du Nord :

- l'Escale à Wissembourg, 49, rue Nationale où l'on trouvera aussi bien de l'artisanat, que des vêtements, de l'alimentation et des cosmétiques.

- la Boutique du Monde à Haguenau, 1 rue Meyer où l'on trouve des produits alimentaires ainsi que des articles artisanaux d'Afrique d'Amérique Latine et d'Asie.
- Artisans du Monde à Saverne, 35 route de Paris où l'on trouvera, à peu de choses près, les mêmes produits.

Quelques chiffres

Le XXIème siècle voit un développement important du commerce équitable. Dans le monde, les ventes représentent, en 2012, entre 5,5 et 6 milliards d'euros contre 1 milliard en 2003. Plus de 30 000 références sont consommées dans 70 pays consommateurs. En 2012 toujours, ce sont plus de 2 millions de producteurs et travailleurs (avec leurs familles plus de 10 millions de personnes) en Afrique, Asie et Amérique Latine qui bénéficient du commerce équitable, rassemblés au sein d'environ 1 400 organisations professionnelles (coopératives, associations...) dans 75 pays.

Pour ce qui est de la France, en 2015, le chiffre d'affaires généré est de plus de 660 millions d'euros contre 94 millions en 2004. Les produits alimentaires représentent 91,8% des ventes des produits issus du commerce équitable, le textile, l'artisanat et les cosmétiques se partageant le reste. Et près de 3 Français sur 10 achètent mensuellement des produits issus du commerce équitable.

Une loi sur l'Économie Sociale et Solidaire datant du 3 juillet 2014 a également permis au commerce équitable de s'élargir aux relations Nord/Nord, en faveur donc d'un commerce équitable local. Dans l'idée que « au « Sud » comme au « Nord », il y a une nécessité de repenser les modes de production et de commercialisation ».

Mais bien que le commerce équitable ait une très forte notoriété (97% des Français le connaissent) et que le capital sympathie soit lui aussi très fort (94%), le panier moyen des Français (9,96 euros en 2015), bien qu'en progression, reste faible par rapport à un pays comme la Suisse où le panier moyen est de 58,02 euros. Il reste donc une forte marge de progression. A vous de jouer!